

COMITE CONTRE  
**L'ESCLAVAGE**  
M O D E R N E

---

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



Rendre visible l'invisible

# Sommaire

---

## 03 Introduction

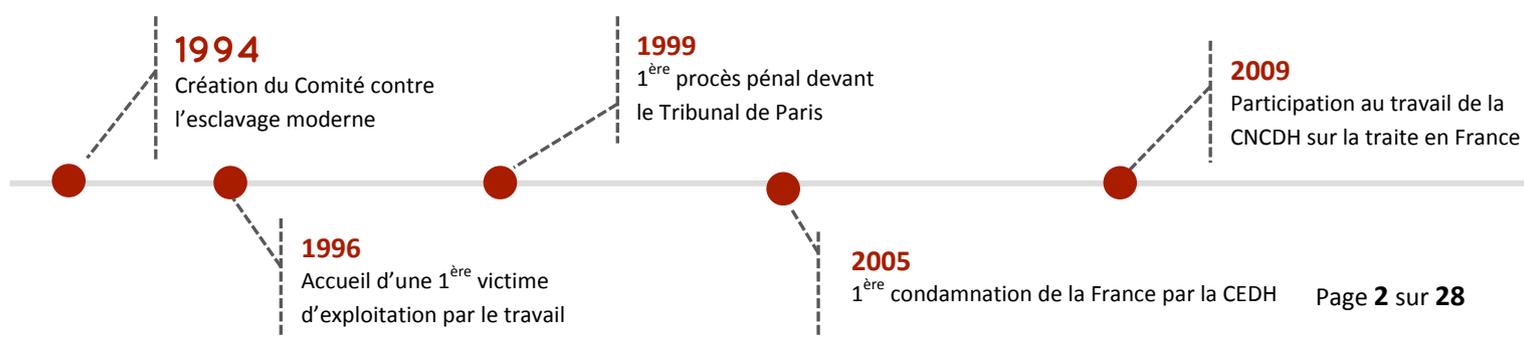
- 03 Mot de la présidence
  - 04 - 05 L'année 2021 en quelques chiffres
  - 06 - 07 Quelques faits marquants de l'année 2021
  - 08 - 09 Impliquer les victimes dans tous les aspects du combat
- 

## 10 L'action du CCEM en 2021

- 10 - 11 Sortir de l'invisibilité : identifier et orienter
  - 12 - 13 File active 2021 : quels profils ?
  - 14 - 15 Le Pôle Psycho-social
  - 16 Protéger et soutenir vers la guérison
  - 17 Le Pôle juridique
  - 18 - 19 Saisir la Justice et indemniser les victimes
  - 20 - 21 Alerter : notre travail de plaidoyer
  - 22 - 23 Informer, sensibiliser et former
- 

## 24 Les moyens du CCEM

- 24 - 25 Moyens financiers et perspectives 2022
- 26 - 27 Financeurs et soutiens



# MOT DE LA PRÉSIDENTENCE



L'année 2021 préfigure-t-elle le travail à venir du Comité contre l'esclavage moderne ? Ces douze mois, toujours marqués par la pandémie, ont vu le nombre de victimes qu'il accompagne augmenter de 20% en un an et de 30% par rapport à 2019 ! Il a reçu plus de 400 signalements et accompagné 262 personnes venues de 46 pays. Les nouvelles victimes affluent à un rythme inconnu jusqu'ici : calculé sur une moyenne annuelle, cela représente cinq nouvelles victimes par mois, c'est à dire plus d'une par semaine ... Aux affaires d'esclavage domestique qui le plus souvent ne concernent qu'une voire deux personnes viennent s'adjoindre des dossiers collectifs en regroupant des dizaines.

La France n'est décidément pas épargnée par la traite des êtres humains et l'esclavage contemporain, cette criminalité souterraine qui se nourrit de la misère et de la vulnérabilité. Pourtant ces affaires dramatiques restent mal connues de l'opinion publique, mal identifiées par les services enquêteurs et peu poursuivies devant les tribunaux. Même si le terme « esclavage moderne » est passé dans le langage courant, l'inconscient collectif français ne veut pas imaginer qu'il existe vraiment sur son sol, dans ce pays qui a accouché des droits de l'homme. Et pourtant...

Il s'incarne dans ces femmes, jeunes ou moins jeunes, privées de passeport, recluses loin des yeux de tous et épuisées par des travaux domestiques incessants et les mauvais traitements. Il s'incarne dans ces hommes, jeunes ou moins jeunes, dont la force de travail est corvéable à merci dans un environnement inconnu et hostile.

Bien sûr depuis la création du CCEM, tant dans le cadre international que national, conventions, traités, directives et lois sont venus définir et réprimer cette traite des êtres humains, mais l'information diffuse lentement dans la société française. Les trois principes fondamentaux - prévention, protection des victimes et poursuite des exploités - constituent la colonne vertébrale des actions que l'équipe et les bénévoles du CCEM entreprennent chaque jour, bousculés cette année par un afflux soudain de victimes.

En première ligne après l'exploitation et l'humiliation, le CCEM les met à abri et les rassure. À côté d'un accompagnement juridique et d'un parcours d'insertion sociale et professionnelle, elles bénéficient d'un appui psycho-social pour se reconstruire

Plus que jamais toutes et tous, au CCEM, participent à rendre visible l'invisible et s'efforcent de permettre à chacune des personnes qui sollicitent leur soutien d'ouvrir une nouvelle page de leur vie. Qu'ils en soient remerciés ici.

Sylvie O'Dy,

Présidente du Comité contre l'esclavage moderne

**2010**

1<sup>ère</sup> condamnation sur la traite dans une affaire d'exploitation par le travail

**2014**

Participation au 1<sup>er</sup> Plan National contre la traite

**2021**

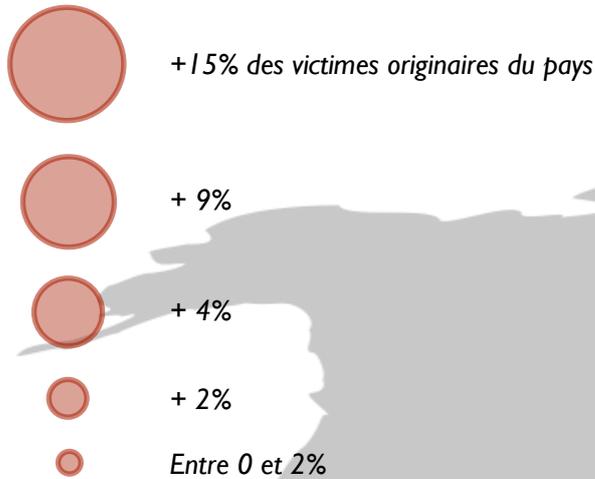
Seuil des 400 signalements par an passé

**2012**

2<sup>ème</sup> condamnation de la France par la CEDH

**2019**

Colloque-anniversaire des 25 ans du CCEM



« SAVE : Soutien dans l'identification et l'Accompagnement des Victimes de traite des Êtres humains à des fins d'exploitation par le travail ». Projet mené avec cinq associations marocaines partenaires. Depuis 2019 :

- 185 signalements reçus
- 160 victimes potentielles repérées
- 140 victimes identifiées et accompagnées
- +20 procédures juridiques commencées
- Organisation de formations spécialisées, d'un atelier international, de sensibilisations locales (voir p.23)



## IDENTIFIER

**405 signalements** ont été reçus et analysés par le Pôle d'accueil et vie associative. 41% ont fait l'objet d'une analyse approfondie et 16% d'un entretien physique. **62 nouvelles personnes ont été identifiées et prises en charge** comme victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail, un chiffre en hausse de 21% par rapport à 2020.



## PROTÉGER

Le **Pôle psycho-social a accompagné 174 personnes cette année**. De leur mise à l'abri depuis le lieu d'exploitation à l'intégration de structures d'hébergement et l'accompagnement dans l'insertion professionnelle en passant par le soutien psychologique et l'autonomisation, le Pôle les soutient tout au long de leur reconstruction.

13

Membres  
d'équipe

80

Bénévoles

485

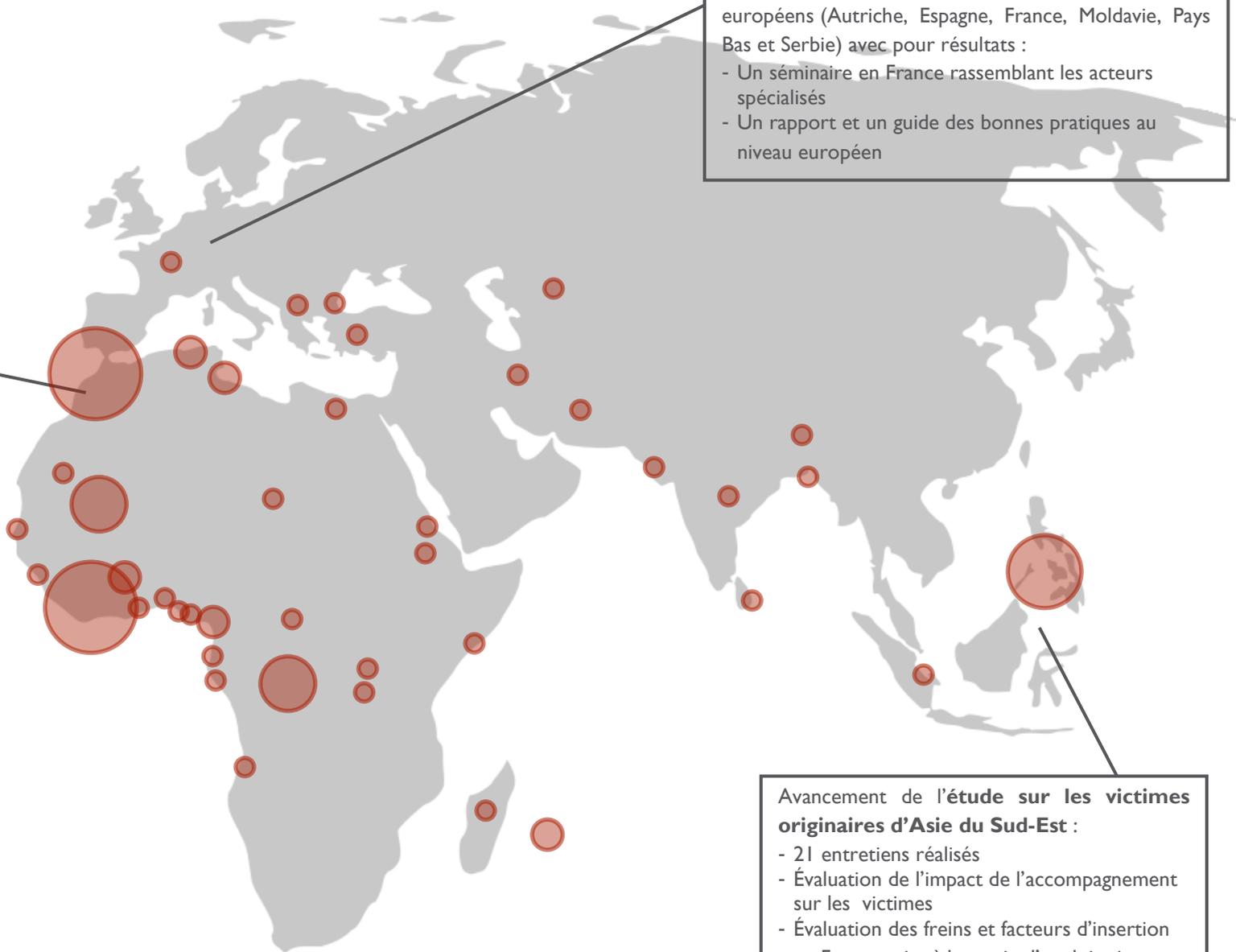
Aides financières  
remises

136

Procès en  
cours

Participation au projet européen « **REST** : **Residency Status strengthening the protection of trafficked persons** », pour la protection administrative des victimes et l'accès aux droits qui en découlent dans 6 pays européens (Autriche, Espagne, France, Moldavie, Pays Bas et Serbie) avec pour résultats :

- Un séminaire en France rassemblant les acteurs spécialisés
- Un rapport et un guide des bonnes pratiques au niveau européen



Avancement de l'étude sur les victimes originaires d'Asie du Sud-Est :

- 21 entretiens réalisés
- Évaluation de l'impact de l'accompagnement sur les victimes
- Évaluation des freins et facteurs d'insertion en France suite à la sortie d'exploitation



## POURSUIVRE

**254 personnes ont été suivies par le Pôle juridique.** Cela représente 97% de la file active. Les personnes peuvent être accompagnées sur le volet pénal, civil ou administratif, indépendamment ou de manière simultanée. Rendez-vous page 19 pour plus d'informations sur les points forts du Pôle juridique en 2021.



## ALERTER

Participation au 3<sup>ème</sup> cycle d'évaluation de la France par le GRETA (groupe d'experts européens sur la lutte contre la traite) ainsi qu'au groupe de travail de la MIPROF sur le mécanisme national d'orientation des victimes.



## FORMER & SENSIBILISER

**Des dizaines d'articles** dans les médias ont touché des milliers de personnes, et **27 interventions** en France et au Maroc (projet SAVE) ont réuni **1176 participants, dont 65% de professionnels.**



Organisation hybride du séminaire national du projet REST en avril 2021

Cette deuxième année de la crise sanitaire était marquée par le nombre historique de nouvelles personnes accompagnées, 21% de plus qu'en 2020, et 30% de plus qu'en 2019. Une augmentation des besoins et des accompagnements qui accentuait les difficultés d'organisation dans un contexte sanitaire très fluctuant entre confinements et mesures barrières contraignantes. Tout devait être repensé et réorganisé : les entretiens, les accompagnements physiques, l'hébergement, les visites, le suivi administratif, l'espace, les mesures d'isolement en cas de bénéficiaire ou membre d'équipe malade, etc. Le CCEM a pu faire face grâce à une équipe motivée et mobilisée, qui s'est agrandie, malgré le manque de financement correspondant.

Avec cette tendance vers l'augmentation (qui perdurera en 2022 puisque l'accompagnement dure en moyenne 3 ans au social et plus de 5 ans au juridique), le CCEM a continué ses actions d'accompagnement ainsi que de plaider et d'alerter. Dès le début de l'année, une série de podcasts « **Les entretiens libres du CCEM** » a contribué à diffuser les témoignages de victimes et de bénévoles du Comité. En janvier, un article de deux pages dans *Le Monde* a été entièrement consacré à des affaires suivies par le CCEM avec, là encore, des témoignages de victimes, mais aussi d'avocats et membres de l'équipe. En février, le CCEM a participé à quatre reprises aux auditions et entretiens du Groupe d'experts européens pour la lutte contre la traite (GRETA) dans le cadre de la troisième évaluation de la France. En plus de faire remonter les difficultés qu'il observe en tant qu'acteur de terrain spécialisé, le CCEM a également été à l'initiative de consultations des victimes par les membres du GRETA (voir pages suivantes).

Tout le long des mois suivants, le Comité est resté un membre actif des instances spécialisées européennes et nationales. Par le biais de la Plateforme des ONG européennes contre la traite lors de la diffusion de la nouvelle stratégie contre la traite, ou bien en France par la participation au démarrage des travaux du groupe de travail de la MIPROF pour un mécanisme national d'orientation des victimes de traite, ou du groupe de travail de l'Alliance 8.7 dans le cadre de la stratégie visant à faire accéder la France au statut de « pays pionnier ».

Parallèlement, dans le cadre du projet SAVE au Maroc, coordonné par le CCEM en partenariat avec cinq associations marocaines, les formations ont repris en juin à Rabat, spécifiquement sur l'accompagnement juridique (voir p.23). Ou bien dans le cadre du projet REST, coordonné par l'association autrichienne Lefoe, en partenariat avec quatre autres associations européennes sur la protection administrative des victimes de traite (voir p.21).

- **Janvier** : un article spécifique dans *Le Monde* sur les dossiers du CCEM et premiers podcasts du CCEM avec des témoignages de victimes, de bénévoles ou de salariés.
- **Février** : La visite du GRETA en France dans le cadre du troisième rapport d'évaluation.
- **Mars** : Lancement des travaux de la MIPROF sur le mécanisme national d'orientation des victimes de traite.
- **Avril** : séminaire national sur la protection administrative dans le cadre du projet REST.
- **Mai** : nouvelle stratégie de la Commission Européenne pour lutter contre la traite. Et premier groupe de travail de l'Alliance 8.7
- **Juin** : atelier de formation juridique au Maroc dans le cadre du projet SAVE et journée d'échange inter-acteurs

# marquants de l'année 2021

Pendant l'été, en juillet, le Département d'État des États-Unis a publié son 21<sup>ème</sup> rapport portant sur la traite des êtres humains soulignant des « **efforts insuffisants en matière d'identification et de protection des victimes** » du gouvernement français et le besoin de mettre en place une politique efficace à cette fin. Le CCEM avait adressé ses observations pour ce rapport, notamment en ce qui concerne le besoin d'identification des victimes sans exigence de procédure judiciaire.

En août, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les formes contemporaines d'esclavage a rendu son rapport sur les risques encourus par les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ou au-delà des frontières internationales. Ce rapport, auquel a contribué La Strada International, dont le CCEM est membre, a mis en évidence les bonnes pratiques et les défis persistants dans la prévention et la réponse aux formes contemporaines d'esclavage.

À Vienne, le CCEM a participé en septembre à une table ronde sur les liens entre exploitation par le travail, migration et traite des êtres humains, réunissant des experts de la traite des êtres humains. Notre intervention portait sur l'action mise en place dans le cadre du projet SAVE au Maroc.

En lien avec le Conseil de l'Europe et depuis octobre, le CCEM participe à un groupe de travail mobilisé autour de la rédaction d'un projet de recommandations sur la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail à destination du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Fin des travaux attendue en 2022.

En novembre, une réunion du réseau des avocats du CCEM a rassemblé 25 avocats membres pour échanger autour des dernières jurisprudences, des actions du Comité et suivre une intervention de Maître Jacques, avocat belge expert au Conseil de l'Europe sur la question de la traite. Au niveau national, c'est ce même mois que la Présidence française de l'Alliance 8.7 a lancé, en présence de trois ministres, la stratégie nationale pour l'éradication du travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains. Neuf jours plus tard, la France a accédé au statut de pays pionnier au sein de l'Alliance. Le CCEM avait activement participé aux travaux des groupes sur cette stratégie.

Et pour bien finir l'année, suite à la fermeture des frontières marocaines et le besoin de tout réorganiser en visioconférence, le CCEM a organisé un atelier international sur la « coopération inter-acteurs pour la lutte contre la traite à des fins d'exploitation par le travail ». Cet atelier, prévu dans le cadre du projet SAVE, a permis un échange de pratiques entre plus d'une cinquantaine de représentants d'institutions, d'associations ou d'organisations internationales de sept pays : Maroc, Tunisie, Liban, Côte D'Ivoire, Sénégal, Belgique et la France.

- **Juillet** : Publication du 21<sup>ème</sup> rapport du département d'État des États-Unis sur la traite dans le monde.
- **Aout** : Rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage des Nations Unies.
- **Septembre** : Participation du CCEM à une table ronde des experts contre la traite à Vienne.
- **Octobre** : Réunion du groupe de travail du Conseil de l'Europe sur un projet de recommandations sur la traite à des fins d'exploitation par le travail.
- **Novembre** : Réunion du réseau des avocats bénévoles du CCEM.
- **Décembre** : Organisation d'un atelier international dans le cadre du projet SAVE.



# Impliquer les victimes dans tous les

## Lancement de la série podcast « Les Entretiens libres du CCEM »

Le CCEM a lancé en 2021 **une série podcast** avec l'objectif de faire entendre les voix des victimes et des personnes travaillant à leurs côtés. De manière anonyme ou non, chaque mois une personne accompagnée prend la parole au cours d'un entretien auditif et se livre sur son parcours, son accompagnement, et ses ambitions futures. D'autres invités : bénévoles, membres du Conseil d'Administration, partenaires... participent également à ces entretiens et témoignent auprès des auditeurs de leurs rôle et expériences dans la lutte contre la traite à des fins d'exploitation par le travail. Après avoir soutenu un rythme d'un épisode par mois en 2021, la série sera renouvelée en 2022, sur une base trimestrielle.



*“ Un jour je n'en pouvais plus. Je suis descendue à la réception de l'hôtel: «S'il-vous-plait, donnez-moi à manger. J'ai très faim.» Ils m'ont demandé quel était mon problème. Alors j'ai dit que mon employeur était mauvais. Que mon problème était que l'on ne me nourrissait pas, que je ne dormais pas. Que j'ai un salaire mais qu'on ne me le donne pas...” \**

Réalisés grâce à un travail bénévole, les épisodes sont disponibles sur la page d'accueil du site de l'association, ainsi que sur ses chaînes YouTube et SoundCloud. En plus de cet accès libre, certains épisodes sont utilisés comme supports de formation et sensibilisation par des établissements scolaires ou même dans le cadre des formations organisées en partenariat avec l'Office central de lutte contre le travail illégal (OCLTI) et l'INTEPF, l'institut de formation des inspecteurs du travail.

## Un comité de vie associative pour plus de participation des personnes accompagnées

Faisant suite à une réflexion historique du CCEM sur l'inclusion des personnes dans leur propre accompagnement et le fonctionnement de l'association, voire des instances internationales, comme lors de notre soutien pour la sélection de Zita Obra dans le Comité international des survivants (ISTAC) en début d'année, **un travail relatif à la mise sur pied d'un comité de vie associative (CVA)** a démarré à la fin de l'année 2020 et s'est intensifié en 2021. Celui-ci est mené en plusieurs étapes, afin de comprendre la vision que les personnes accompagnées ont de l'association et identifier des espaces dans lesquels valoriser leur participation. Ce travail a jusqu'à aujourd'hui impliqué :

- Des entretiens dans le cadre de l'étude sur l'intégration sociale des personnes victimes de TEH originaires de l'Asie du Sud Est, et un groupe de comparaison d'autres pays. 21 personnes ont été entendues et leur voix permettra de procéder à un premier diagnostic.
- En 2022, des personnes accompagnées seront incluses dans un chantier de réflexion interne (FRIO), mené pour réaffirmer le projet associatif du CCEM et définir les stratégies des 5 années à venir.
- Grâce à ces premières étapes, le Pôle psycho-social définira les mécanismes de fonctionnement du CVA.

\* Témoignage de Alina, extrait des Entretiens Libres du CCEM, épisode 7

# aspects du combat

## Visite et rapport de la 3<sup>ème</sup> évaluation de la France par le GRETA

Comme nous en parlions dans le rapport d'activité de l'année 2020, le Groupe des experts du Conseil de l'Europe sur la traite des êtres humains (GRETA) a entamé en 2020 les travaux liés au 3<sup>ème</sup> cycle d'évaluation des actions entreprises par la France pour rendre effective la Convention de Varsovie, qu'elle a ratifiée en 2008. Dans le cadre de ce rapport, une visite a été organisée en février 2021 dans plusieurs villes et juridictions en France. Le CCEM a participé à quatre reprises aux rencontres avec les experts.

A l'initiative du CCEM, **le GRETA a échangé avec une dizaine de personnes accompagnées**, dans le cadre d'une visite à l'appartement d'urgence du CCEM, et par visio-conférence, en s'entretenant avec plusieurs victimes d'un dossier collectif du CCEM dans le secteur agricole.

Des avocats membres du réseau du CCEM ont également été consultés et plusieurs échanges ont eu lieu dans le cadre du Collectif national Ensemble contre la traite des êtres humains.

Le rapport final du GRETA souligne de nombreuses insuffisances dans les efforts fournis par la France pour protéger les victimes, poursuivre les auteurs et prévenir le phénomène (voir p. 20).



Crédit photo Conseil de l'Europe

### La voix des victimes dans les médias

Alors que revenir sur les faits vécus demeure bien souvent difficile, chaque année, des personnes accompagnées acceptent de se prêter à l'exercice, conscientes que leur témoignage contribuera à une meilleure compréhension du phénomène par la société française. Cette année, M., qui s'est confié au Monde sur les dix ans qu'il a passés en exploitation chez un couple d'ex-diplomates, mais aussi M., A. et W., qui se sont entretenus avec le Télégramme quant aux conditions de travail résolument indignes qu'ils ont subies dans une exploitation agro-alimentaire du Finistère... Les liens vers ces articles sont à retrouver sur le site internet du CCEM, rubrique « Actualités ».



Article paru dans Le Monde, le 5 janvier 2021

En janvier 2021, le journal Le Monde avait en effet consacré une double page au sujet de la traite à des fins d'exploitation par le travail. En plus du témoignage de M., l'article donnait la parole à de nombreux acteurs spécialisés français : salariés, administrateurs et avocats bénévoles du CCEM, agents des services enquêteurs, Commission nationale consultative des droits de l'Homme...

# Sortir de l'invisibilité : identifier

## Signalements et nouveaux accompagnements

### Le Pôle d'accueil et de vie associative, porte d'entrée de l'association

Le Pôle d'accueil et de vie associative reçoit les signalements des victimes potentielles de manière quotidienne ; il est ainsi leur premier contact avec l'association. Chaque situation est étudiée selon un processus affiné au fil des années et qui permet une analyse à la fois individualisée et méticuleuse, basée sur des « indices d'identification » et un savoir-faire interne reconnu. L'action du Pôle représente près de 14% de l'activité de l'association et nécessite la rencontre des expertises juridique, sociale et psychologique.

Le processus d'analyse est conduit via trois étapes distinctes : collecte des premières informations disponibles, approfondissement par un questionnaire écrit, interaction directe avec la victime potentielle lors d'un entretien. Le processus ne peut être poursuivi qu'avec l'accord préalable de la victime potentielle.

En effet la traite à des fins d'exploitation par le travail n'est pas seulement une grave violation du droit du travail. De nombreux éléments entrent en jeu : la charge de travail, les conditions de vie, les discriminations subies, le degré de liberté et d'autonomie de la personne, etc.

En 2021, 405 signalements ont été reçus, contre 316 en 2020. 53% ont été approfondis par questionnaire et 16% ont été traités jusqu'à l'étape de l'interaction directe avec la victime, en présence d'un membre du Pôle juridique et un membre du Pôle psycho-social, ainsi qu'un interprète dans plusieurs cas.



Le standard du CCEM

### Sources des signalements et nature des réorientations en 2021

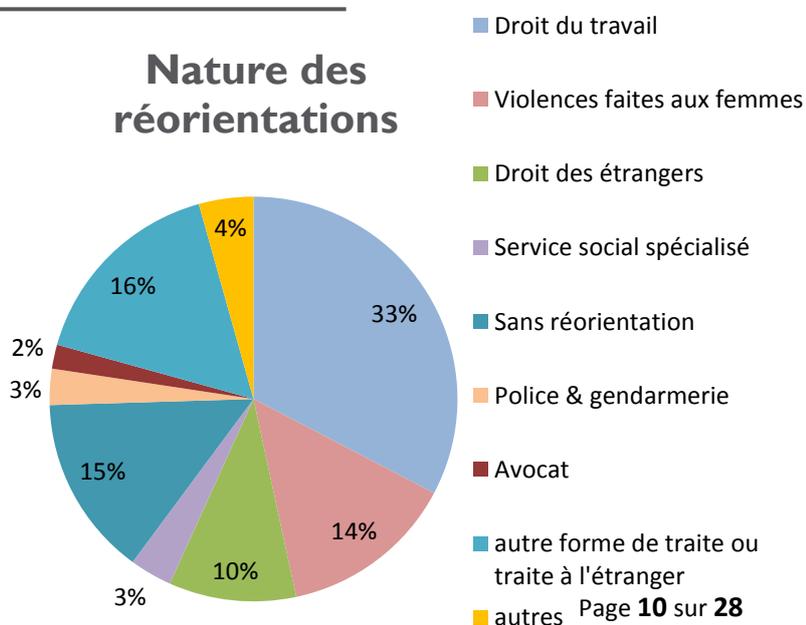
Les signalements reçus nous parviennent de plusieurs sources : professionnels et particuliers. Dans tous les cas, le lien avec le « signalant » est extrêmement important pour permettre le recueil des informations, mettre en confiance et avoir un lien avec la victime potentielle.

Les personnes qui ne font pas l'objet d'un accompagnement dans la suite par le CCEM sont (ré)orientées vers des structures plus adaptées, mieux à même de répondre à leurs besoins.



Sources des signalements

### Nature des réorientations



## Sources des signalements des nouvelles personnes accompagnées

Sur les 405 signalements analysés, 62 personnes, soit seulement 15% des situations ont abouti à un accompagnement. Cette proportion est ainsi stable par rapport à l'année dernière. Sur ces 62 personnes, 15% se sont signalées elles-mêmes, souvent après des conseils reçus de tiers ou de professionnels, sans qu'un lien ne soit toutefois établi avec le CCEM. 10% ont ensuite été signalées par des particuliers comme des voisins, passants, mais aussi des proches de la victime, voire même d'autres victimes d'une même affaire.

En 2021, 76%, soit la grande majorité des victimes a été signalée par **des professionnels de première ligne**. 39% par des associations, services sociaux ou lieux d'hébergement, 32% par la Gendarmerie nationale et l'Inspection du travail et enfin 8% par des professionnels de santé et structures de soins.

## Profil des nouvelles personnes accompagnées et conditions de travail et de vie

58% des personnes nouvellement accompagnées sont des femmes, une proportion largement inférieure aux années précédentes (+70% en 2020). Cela s'explique notamment par les dossiers dits « collectifs », qui regroupent une multitude de victimes et généralement des hommes de par les secteurs économiques concernés (agriculture et pêche, bâtiment, mécanique, etc.).

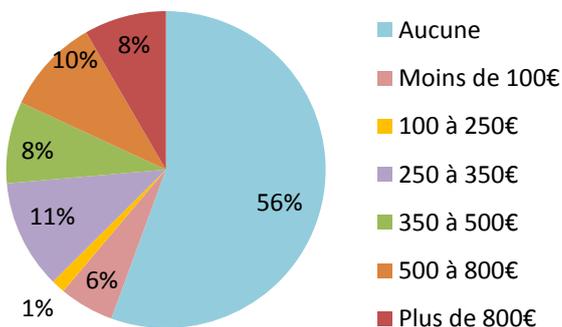
79% des personnes, étaient âgés de plus de 26 ans lors de leur arrivée au CCEM, les 26-35 ans représentant 35% d'entre eux. Cependant, 8% étaient mineurs au début des faits en France et 35% avaient moins de 25 ans. Cela rend compte de la durée d'exploitation moyenne de 3 ans et des difficultés des victimes à trouver une aide adaptée à leur sortie d'exploitation.

En termes de conditions de travail et de vie, la charge quotidienne de travail moyenne était de 13,9 heures par jour et 66% des personnes étaient « logées » directement sur le lieu de travail. La part restante vivant, quant à elle, en dehors du lieu de travail mais au domicile de l'exploiteur, ou dans un lieu tiers mis à disposition par ce dernier.

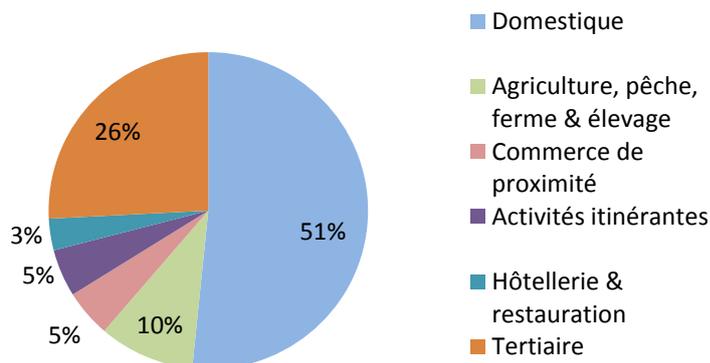
64% des victimes ont été maintenus sous emprise via des fausses promesses liées à une rémunération, à l'hébergement (+46%) ou la régularisation (+28%). 19% ont été l'objet de violences physiques spécifiques.



## Rémunération mensuelle



## Secteurs d'exploitation



# La file active 2021 : quels profils ?



260 suivis individuels



67%

33%



46 pays d'origine

## Une évolution globale des profils, induite par une vision plus inclusive de la traite à des fins d'exploitation par le travail

La file active totale en 2021 était de 262 personnes accompagnées (provenant de 46 pays différents), contre 222 personnes en 2020. Outre cette augmentation (voir ci-dessous), on constate diverses évolutions en termes de profils et spécificités des situations vécues par les personnes.

Cela s'explique, comme en 2020, par la présence de dossiers dits « collectifs », généralement orientés par les services spécialisés (Gendarmerie nationale, Inspection du travail) et soutenus par les parquets. Ces dossiers ne peuvent être considérés comme les situations plus individuelles, historiquement suivies par le CCEM. En effet, il s'agit de véritables systèmes d'exploitation, ou des dizaines voire centaines de personnes sont contraintes à un travail dégradant et des conditions de vie indignes via des mécanismes d'emprise différents. Par exemple, ces derniers reposent souvent moins sur un besoin vital d'hébergement que sur des fausses promesses d'une vie meilleure. 37% des personnes nouvellement accompagnées en 2021 et 16% de la file active sont ainsi concernées. Une proportion à prendre en considération lorsque l'on compare les tendances d'exploitation avec les années précédentes.

5% des personnes suivies ont été exploitées par des **détenteurs d'une immunité diplomatique**. C'est le cas pour 8% de celles nouvellement accompagnées.

- Une charge de travail quotidienne moyenne de **14,6 heures par jour**
- Une dépendance vis-à-vis de l'exploiteur pour l'hébergement **dans 89% des cas** (victime vit sur le lieu de travail, chez l'exploiteur ou dans un lieu tiers mis à disposition et contrôlé par l'exploiteur)
- Une **absence de rémunération pour 50% des victimes** ; 13% ayant touché moins de 100€/mois et 19% entre 100 et 350€/mois
- Une **durée d'exploitation moyenne de 36 mois**, avec une moyenne de 32 mois pour les femmes et 46 mois pour les hommes. Sachant que 17% des victimes ont été exploitées pendant plus de 5 ans (parmi lesquelles 65% de femmes).

## Une augmentation de +30% du nombre de personnes nouvelles accompagnées !

Depuis plusieurs années, le CCEM est confronté à une **augmentation rapide et continue du nombre de sollicitations et de personnes nouvellement accompagnées**. Cela s'explique par les efforts réalisés en termes de sensibilisation et formation des acteurs de première ligne, ainsi que par les liens étroits développés avec la Gendarmerie nationale et l'Inspection du travail. Mais alors qu'il s'agit d'une évolution positive évidente de la considération du phénomène en France, force est de constater que les moyens mis à disposition ne sont quant à eux pas suffisant pour permettre au CCEM de poursuivre ses actions de manière sereine et adaptée.

De plus, les confinements successifs ainsi que l'engorgement des services d'hébergement et de prise en charge psycho-sociale a rendu particulièrement complexe l'autonomisation durable des personnes.

**Le CCEM urge ainsi les pouvoirs publics à prendre des mesures à la hauteur des besoins des associations et services d'assistance de terrain !**

# Conditions de travail et conditions de vie

## Quarante départements touchés dans divers secteurs d'activité

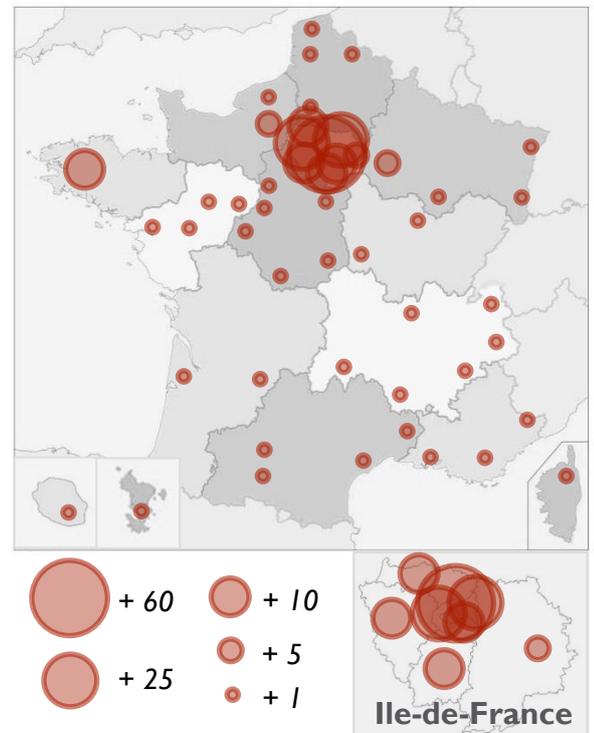
En 2021, 32%, soit la majorité des personnes, avaient entre 26 et 35 ans au début des faits en France. 9% étaient mineurs et 10% étaient âgés de plus de 46 ans. Cependant, 18% d'entre elles étaient âgées de plus de 46 ans au moment de l'identification et de la prise en charge par le CCEM, ce qui, comme pour les nouvelles personnes accompagnées, témoigne de la longueur de l'exploitation et la période d'errance qui la suit généralement.

La traite à des fins d'exploitation par le travail n'est pas un phénomène limité aux grandes villes et à la région parisienne, même si la majorité des victimes a été exploitée en Ile-de-France (76%) et notamment à Paris (32%). Les exploitations ont eu lieu dans 40 départements différents dont Mayotte et La Réunion. Parfois, des victimes ont été recrutées en Ile-de-France, puis acheminées ailleurs, notamment dans les dossiers collectifs liés au monde agricole. À noter également que plusieurs personnes ont pu être exploitées dans différents départements.

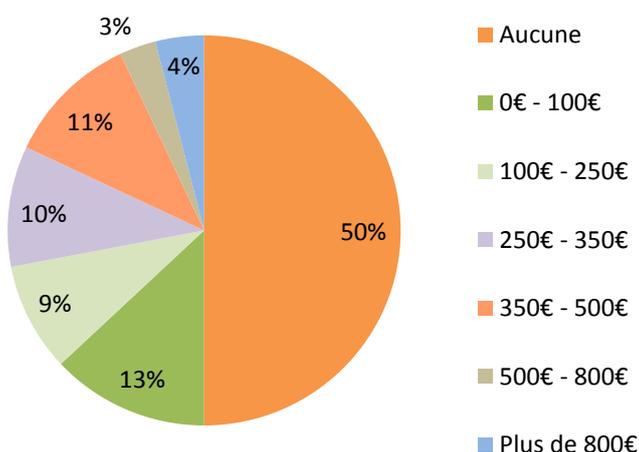
Les personnes accompagnées venaient de 46 pays différents, en grande majorité d'Afrique (75%), notamment du Maroc (16,22%) et de la Côte d'Ivoire (15,44%). 9,27% des victimes sont également originaires des Philippines et 5% des victimes d'Europe, y compris la France (1,93%).

La quasi-totalité des personnes exploitées dans le travail domestique étaient des femmes (93,85%), un secteur de travail qui représente 58% de la file active. Dans les autres secteurs d'exploitation, - le milieu agricole (9%), le bâtiment (8%), les commerces de proximité (7%) ou encore l'hôtellerie et la restauration (6%) - la quasi-totalité des victimes sont des hommes (79%).

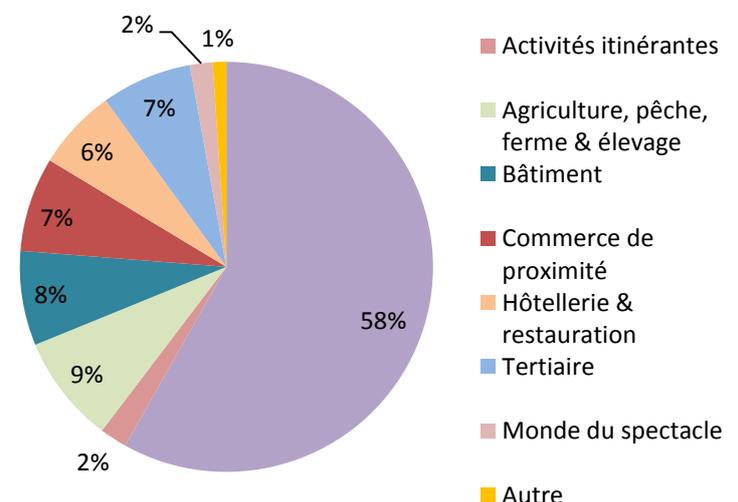
## Lieux d'exploitation en France



## Rémunération mensuelle



## Secteurs d'exploitation



# Le Pôle psycho-social

L'accompagnement psycho-social au CCEM permet la mise à l'abri, l'accès aux besoins primaires, à la santé, aux droits économiques et sociaux des personnes accompagnées ainsi qu'à un parcours d'insertion sociale et professionnelle. Il agit sur deux temporalités : l'urgence et l'insertion. Dans le premier cas, il s'agit de permettre aux bénéficiaires de subvenir à leurs besoins : nourriture, vêtements, déplacements aux rendez-vous, hébergement, soins d'urgence, etc. Dans le deuxième cas, c'est toute la problématique de l'insertion et de l'inclusion dans la société qui est concernée : apprentissage de la langue, autonomisation, formation et insertion professionnelle, accès à l'hébergement durable ou au logement, etc.

En 2021, **174 personnes** ont été accompagnées par le Pôle psycho-social, dont 72% de femmes et 28% d'hommes. Au moins 18% de ces victimes ont des enfants (au moins 40 enfants à charge connus en France), qui bénéficient directement ou indirectement de l'accompagnement.

Cette année, le renforcement du pôle psycho-social était indispensable pour pouvoir répondre aux besoins tant en termes de mise à l'abri que de besoins primaires. Pour répondre aux besoins, le CCEM a fait le pari de pérenniser le mi-temps de la psychologue et de faire évoluer le poste d'intervenante sociale créé en 2020 sur un mi-temps en un temps plein.

Le Pôle a également mobilisé un volontaire en service civique en temps partiel, notamment pour l'organisation de sorties socio-culturelles, et une stagiaire à temps plein sur quelques mois, ainsi que plusieurs bénévoles, en particulier sur l'action d'insertion professionnelle. 34 personnes ont été accompagnées à divers stades de la recherche d'emploi dont 6 en partenariat avec SNC (groupe Vilette 19<sup>ème</sup>). Cette action représente à elle seule 186 heures de bénévolat sur l'année, dont 106 face-à-face avec les bénéficiaires. Le principal défi reste celui de l'accès au numérique pour valoriser les parcours individuels et maîtriser la recherche via internet.

 **1415** nuitées d'urgence pour **25** victimes dont 1318 à l'appartement d'urgence (10 femmes) et **97** à l'hôtel (**15 personnes** dont une avec un bébé) :

33 demandes d'hébergement réalisées via le SIAO, dont 15 ayant abouti

5 personnes déjà hébergées ayant accédé à une solution mieux adaptée

6 mises à l'abri via le réseau Ac.Sé

25 demandes de logements sociaux (2 abouties)

 **34** personnes suivies dans le cadre de l'insertion professionnelle

16 personnes ont accédé à un emploi et 2 à une formation

8 personnes ont commencé des cours de français



**78** ouvertures et maintien des droits à la santé

18 nouvelles demandes d'Aide Médicale d'État (AME) et 29 renouvellements

18 nouvelles demandes de Couverture Maladie Universelle (CMU) et 25 renouvellements

 **485** aides financières dont 279 remises au lendemain de la sortie d'exploitation (primo-sortantes)

109 aides primo-sortantes pour l'alimentation

170 aides primo-sortantes pour le transport

106 aides exceptionnelles (déplacements liés aux suivis de démarches, audiences, timbres fiscaux, passeports, avocats, santé, etc.)

100 Aides tickets-services (Fond. Abbé Pierre)



**98** bénéficiaires d'une domiciliation administrative et

362 visites de relève de courriers

836 courriers reçus et distribués

La problématique de l'hébergement est centrale pour les victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail. Dans le droit international et français, l'hébergement par l'employeur-exploiteur de la victime est ainsi l'une des composantes de l'infraction de traite. La promesse d'un hébergement ou la proposition d'un « hébergement contre services » est en effet un aspect important du recrutement, puis du contrôle des victimes. En 2021, 95% des personnes accompagnées étaient hébergées par l'exploiteur. Soit au domicile de l'exploiteur où elles travaillent (domiciles privés), soit sur le lieu de travail qui n'était pas le lieu de vie de l'exploiteur (ex : restaurant, épicerie, etc.), soit dans un lieu tiers mis à disposition par l'exploiteur et vers lequel les victimes étaient alors transportées (ex : dans des pavillons abandonnés à proximité de terrains agricoles où les victimes travaillent, des logements appartenant à l'exploiteur, etc.).

En 2021, le CCEM a pris en charge plusieurs nuitées d'hôtel d'urgence (1 415 nuitées, voir détails ci-contre). Cependant, le CCEM ne bénéficie d'aucun financement spécifique de ce dispositif par les pouvoirs publics, comme par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL), alors même que la Commission Nationale Consultative des droits de l'Homme (CNCDDH) et le GRETA ont souligné les manques de moyens alloués à la protection des victimes de l'exploitation par le travail. Le CCEM se tourne ainsi vers les financeurs privés pour soutenir cette action essentielle à son activité.

Néanmoins, les victimes peuvent être accueillies grâce à la réactivité des divers dispositifs pour l'hébergement d'urgence des victimes de traite des êtres humains (Samu Social, dispositif de l'OFII à destination des victimes demandeuses d'asile, etc.), bien qu'il s'agisse rarement de réponses immédiates, impliquant donc un premier accueil à l'appartement d'urgence ou le financement de nuitées en hôtel social. Le CCEM regrette également qu'une grande majorité des victimes est accueillie en hôtels sociaux, sur des durées indéterminées, donc bien trop souvent synonyme d'absence d'accompagnement social, généraliste ou spécialisé. Cela alors même que leur positionnement via ces dispositifs spécifiques est une reconnaissance de leur grande vulnérabilité et fragilité.

Recommandation n° 10 : La CNCDDH recommande la mise en place d'une véritable politique de mise à l'abri des victimes de traite, indifférente au genre, dès la première phase d'identification des victimes potentielles, et pendant toute la procédure voire au-delà, notamment de leur garantir un droit à l'hébergement. Pour cela, la CNCDDH recommande l'augmentation des capacités d'accueil et des dispositifs de prise en charge.

*CNCDDH, avis sur la traite des êtres humains à des fins d'exploitation économique, octobre 2020*

## Une augmentation alarmante des besoins d'aides

Après une première augmentation en 2020 de 86% des aides financières accordées, du fait de l'impact de la crise sanitaire qui a fragilisé voire précarisé les situations personnelles des bénéficiaires, le CCEM a dû faire face en 2021 à une nouvelle augmentation de 76%, ce qui représente **deux fois** les budgets alloués en 2019. Le CCEM a su compter des partenaires sauveteurs comme la Fondation Abbé Pierre, le Secours Catholique ou la Fondation Notre Dame, sous forme d'aides ciblées ou de tickets-service, mais il s'alarme de la capacité à répondre sans possibilités de financements pérennes.

“

Je suis restée 6 mois à l'appartement d'urgence du CCEM. La première fois que je suis arrivée au CCEM, j'avais encore peur. Je ne connaissais rien du français, c'était très dur. Et tout le monde ne parlait pas anglais. Mais ici, tout le monde m'a parlé doucement et distinctement, c'était très bien. C'est pour ça que j'ai pu me dire qu'ici, j'étais en sécurité, j'étais sauvée.

*Témoignage de Alina, extrait des Entretiens libres du CCEM, épisode 7*

”

# Protéger et soutenir vers la guérison

## L'accompagnement psychologique des victimes

La création il y a deux ans *d'un poste de psychologue à mi-temps au sein de l'équipe* a permis de définitivement affirmer le besoin d'évaluation et suivi psychologique en interne et d'améliorer encore la prise en charge globale des victimes. Tout d'abord en redéfinissant les rôles et fonctions de chaque intervenant de l'équipe psycho-sociale vis-à-vis des personnes accompagnées. Les situations dans lesquelles les travailleurs sociaux pouvaient se retrouver en difficulté sont désormais évitées. Néanmoins, l'apport de la perspective psychologique au sein de l'équipe permet d'approfondir encore la dimension interdisciplinaire du travail mené ; la participation de la psychologue aux réunions d'équipe hebdomadaires et aux réunions du Pôle psycho-social permet un éclairage nouveau des situations vécues par les personnes.

Dans la logique du Pôle psycho-social, le travail de la psychologue s'inscrit dans une double temporalité : la prise en charge en interne immédiate (voire d'urgence) et l'orientation vers les services adaptés. Dans les deux cas, elle apporte ainsi une réponse à l'engorgement des services et des délais d'attente. De même, tout démarre par une évaluation de la situation (via une rencontre ou un appel, et ce n'est que suite à cette dernière que la stratégie est déterminée. Pour les personnes ayant été suivies en interne, ce n'est qu'une fois considérées « prêtes » que l'orientation est envisagée.

De plus, lorsque plusieurs structures de soins sont impliquées dans le suivi d'une même personne (psychologue, psychiatre, médecin généraliste, par exemple), la présence en interne de la psychologue contribue à la bonne coordination des soins, en centralisant les informations auprès du bénéficiaire et s'assurant que ces derniers comprennent les différents suivis qui sont les leurs et parviennent à les investir pleinement. En effet, les soins psychologiques ne peuvent être dissociés des soins physiques (et vice-versa), et la psychologue joue donc un rôle de « référente santé » au sein de l'équipe.

Enfin, la présence de la psychologue permet de mieux faire connaître la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail auprès des professionnels de santé, grâce au travail partenarial et aux orientations.

**118 consultations et 8 évaluations**

Un premier groupe de parole (sur la maternité, 3 femmes avec enfants)

**37 bénéficiaires de l'action**

**13 bénéficiaires de réorientations**

**5 bénéficiaires du soutien psychologique en lien avec les audiences** (TJ, OFPRA, CNDA, etc.)

## Des sorties socio-culturelles pour créer du lien

Malgré le grand nombre de personnes accompagnées, rares sont les occasions pour elles de se rencontrer, d'échanger et de s'entre-aider. C'est pourquoi le CCEM organise balades, pique-niques, dîners gastronomiques gratuits dans un restaurant solidaire, visites de musées... En 2021, **15 sorties** ont été organisées, rassemblant un total de **87 bénéficiaires participants** auxquels il convient d'ajouter 17 enfants. Pour certains, cela a permis de se rencontrer, se lier d'amitié, de prendre conscience qu'ils ne sont pas seuls à avoir vécu dans l'exploitation, et oublier pour quelques instants les difficultés du quotidien.



# Poursuivre : le Pôle juridique

Fort de trois juristes et appuyé par un réseau constitué de 35 avocats bénévoles, le Pôle juridique du CCEM représente la spécificité et l'expertise première de l'association, cette dernière ayant été fondée avec pour mission de faire reconnaître et respecter les droits des victimes. Ayant à cœur de transmettre et former, le pôle juridique accueille chaque année des stagiaires juristes.

En 2021, **254** personnes ont été suivies par le Pôle. 34% étaient des hommes et 66% des femmes. On note également que 8% d'entre elles sont suivies depuis plus de 10 ans et près de 25% depuis plus de 5 ans. Cela témoigne de la longueur des procédures judiciaires en France, aggravée par des difficultés plus spécifiques aux victimes de traite à des fins d'exploitation par le travail (manque de preuves, impossibilité d'accéder aux logements privés, manque de connaissance de l'infraction de traite à des fins d'exploitation par le travail, etc.).

Comme dans le cas du Pôle psycho-social, l'accompagnement juridique débute par une évaluation de la situation ainsi que l'écoute et l'information de la personne victime. Depuis 2019, un « point d'information juridique » a été généralisé à toutes les personnes accompagnées par le CCEM, y compris celles pour qui aucun accompagnement ne sera, a priori, mis en place.

S'en suit alors généralement la phase « d'audition » lors de laquelle le récit de la victime est reconstitué et transcrit à l'écrit. Pour les personnes s'engageant dans des procédures judiciaires ou d'asile, cela permet l'identification des preuves et témoins potentiels, la mise en valeur des éléments constitutifs des infractions visées et évite à la victime d'avoir à répéter son histoire.

Les juristes organisent alors tout le suivi des procédures, pénales, civiles ou administratives, et cela devant toutes les juridictions. Un ou plusieurs avocats sont saisis pour chaque dossier et travaillent de manière étroite avec la juriste référente, en lien avec la victime, pour définir la stratégie contentieuse et suivre l'affaire.



## **96** procédures pénales en cours\*

**62** enquêtes préliminaires/instructions

**4** audiences de 1<sup>ère</sup> instance

**7** audiences à la Cour d'appel

**1** arrêt de la Cour de cassation



## **21** procédures devant le Conseil des Prud'hommes

**1** nouvelle saisine

**14** procédures en cours en 1<sup>ère</sup> instance

**6** jugements de 1<sup>ère</sup> instance

**3** procédures en appel



## **8** procédures civiles liées à l'indemnisation

**7** devant la Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infraction (CIVI)

**1** devant le Service d'Aide au Recouvrement des Victimes d'Infractions (SARVI)



## **11** personnes concernées par d'autres procédures civiles

Notamment des divorces dans les cas de **mariages serviles**



## **14** personnes concernées par l'asile et la protection internationale

**11** demandes d'asile en cours auprès de l'OFPRA

**3** audiences devant la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA)

**2** protections subsidiaires accordées



## **185** personnes accompagnées dans la régularisation de leur situation administrative

**5** premières demandes de titre de séjour

**34** obtentions d'un 1<sup>er</sup> titre L425-I

**31** bénéficiaires d'un titre L425-I

**70** bénéficiaires d'autres titres ou de récépissés

# Saisir la Justice...

## Quelques affaires de 2021

La Cour d'appel de Versailles a confirmé la condamnation pour traite des êtres humains d'un couple d'anciens diplomates. Monsieur S., la partie civile, rapportait avoir travaillé et vécu dans des conditions dégradantes à leur domicile pendant dix ans. L'affaire avait été largement commentée par la presse. Cependant, alors que la Cour condamnait les époux à deux ans d'emprisonnement avec sursis et l'obligation d'indemniser M S., ces derniers se sont pourvus en cassation. La décision n'est donc pas définitive.

Mme R. exploitée dans le travail domestique pendant plusieurs mois en 2019, a obtenu gain de cause lors de l'audience prud'homale contre son ancien employeur et s'est vue allouer une indemnisation pour travail dissimulé et conditions de vie indignes ainsi que la restitution de ses salaires. Ses employeurs ont fait appel. Une plainte pénale est en cours d'instruction. Le CCEM souligne le courage de Mme, dont l'un des employeurs dispose d'un statut de diplomate.

Alors que l'affaire a finalement été renvoyée devant les tribunaux non pour traite des êtres humains mais pour des infractions liées aux conditions de travail, suite à 5 ans d'instruction, les employeurs de Mme B. ont été condamnés à une peine de 6 mois d'emprisonnement avec sursis. Ils ont fait appel de la décision.

Le 14 juillet, le Tribunal d'Évreux s'est prononcé en faveur de 5 travailleurs marocains qui avaient été soumis à des conditions de travail et de vie indignes dans plusieurs restaurants et boulangeries de Normandie, pour le compte du même employeur. Ce dernier a été condamné à un an de prison ferme et plusieurs milliers de réparation, suite à une citation directe du CCEM et des parties civiles sur l'infraction de traite des êtres humains. Bien qu'il ait fait appel et qu'il faudra attendre 2022 pour obtenir une décision définitive, il s'agit d'une affaire sans précédent au CCEM ;

Tout d'abord, car **le Défenseur Des Droits (DDD)**, saisi par le CCEM du fait des nombreuses difficultés rencontrées dans ce dossier, **est intervenu aux côtés des victimes pour inciter les magistrats à poursuivre l'employeur sur l'infraction de traite**, ce qui n'avait pas été initialement considéré par le Parquet. Il s'agit là de la première fois que le DDD intervient directement dans un dossier du CCEM. Ensuite, car un premier jugement correctionnel avait déjà condamné l'auteur sur une multitude d'infractions. Néanmoins, **les magistrats ont accepté de se pencher à nouveau sur les faits, cette fois-ci sous l'angle de la traite des êtres humains.**



Article sur l'affaire paru dans le Paris Normandie



Maitre M. Bouzaida, l'avocat bénévole mobilisé sur l'affaire, en analyse le parcours judiciaire dans le 9<sup>ème</sup> épisode des Entretiens Libres du CCEM, disponible sur YouTube et notre site internet.

# ...et indemniser les victimes

## L'indemnisation du préjudice : de nouvelles avancées

Depuis plus de vingt ans maintenant, le CCEM accompagne les victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail dans leurs procédures devant les tribunaux. Il s'agit d'un parcours complexe qui vise également à faire reconnaître leur droit à une indemnisation.

En avril 2019, dans un arrêt historique obtenu après plus de 18 ans de procédures, la chambre sociale de la Cour de cassation, avait décidé que « la victime d'une situation de travail forcé ou d'un état de servitude a droit à la réparation intégrale du préjudice tant moral qu'économique » (voir notre site, rubrique « les lois et les jurisprudences en France »).

En 2021, le travail du Pôle juridique, en lien avec les avocats bénévoles, a permis de nouvelles avancées dans le domaine de la réparation et de l'indemnisation. Pour la première fois dans une affaire du CCEM, une personne accompagnée va ainsi être indemnisée par la Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions (CIVI). Suite à une requête déposée en juin 2021, la CIVI a décidé de prendre en considération l'absence totale de repos et de rémunération, l'hébergement dans des conditions indignes et l'impossibilité de vivre ailleurs de la victime. Et ce, tout en considérant que la situation vécue a « privé en totalité la requérante de qualité de vie et de joies usuelles de la vie ».

**« Il est rare que le montant alloué aux victimes soit en adéquation avec les préjudices qu'elles ont subis tout au long de leurs années d'exploitation et, en tout état de cause, que les condamnations soient in fine réglées à la victime. »**

*Me J. Vogel, avocate au Barreau de Paris, membre du réseau avocats et du Conseil d'administration extrait des Actes du Colloque des 25 ans de l'association*

Dans cette première décision, la CIVI reconnaît d'une part une indemnisation liée à la perte de chance de se former et d'exercer une activité professionnelle sur toute la période d'exploitation (évaluée à 40% du SMIC), et d'autre part reconnaît cette même période comme un déficit fonctionnel temporaire total, pour lequel elle fixe une indemnisation à hauteur de 25€ par jour d'exploitation vécu.

En fin d'année 2020, plusieurs autres requêtes auprès de la CIVI étaient en cours, laissant entrevoir des débouchées positives pour les victimes, après de longues années à se battre devant les juridictions.

## Une réunion du réseau des avocats bénévoles du CCEM



Présentation du système de protection belge par Me Jacques

Le 16 novembre 2021, après deux ans de report lié à la pandémie, le réseau des avocats bénévoles du Comité a pu être réuni dans les locaux du Cabinet partenaire HMN Partners, que nous remercions pour son hospitalité.

25 avocats intervenants dans tous les domaines du droit ont ainsi pu échanger sur le travail qu'ils réalisent en lien avec les dossiers confiés par le CCEM. Pour l'occasion, Maître Jacques, avocat belge expert au Conseil de l'Europe et spécialiste de l'infraction de traite des êtres humains avait répondu présent à notre invitation et a présenté son expérience ainsi que le système de protection du Royaume de Belgique.

Le CCEM remercie son mécène, le Club des dirigeants de l'hôtellerie de luxe et de prestige pour la prise en charge de son séjour à Paris.

# Alerter : notre travail de plaidoyer

## Le troisième rapport d'évaluation de la France par le GRETA

Les évaluations de la France par le GRETA sont un élément fondamental du plaidoyer pour le CCEM et toute organisation de la société civile française luttant contre la traite. Le Comité adresse ses observations écrites sur la base du questionnaire et de la réponse du gouvernement, participe aux rencontres, et partage les difficultés. Ce rapport est un outil essentiel d'analyse de l'évolution des politiques nationales et des actions à entreprendre pour une application réelle des mesures de protection des victimes. Les points d'alerte que ce rapport a soulevés constituent des appuis mais aussi des objectifs à poursuivre en termes de plaidoyer. Il s'agit notamment de :

- Faciliter et garantir l'accès à la justice de toutes les victimes de traite et instaurer un mécanisme national construit avec tous les partenaires institutionnels et de la société civile, sur la base de l'existant ;
- Garantir un accès effectif à l'indemnisation des victimes ;
- Intensifier les efforts pour des enquêtes proactives et des poursuites efficaces aboutissant à des sanctions effectives notamment en développant la spécialisation des enquêteurs et magistrats ;
- Intensifier les efforts visant à prévenir et détecter les cas de servitude domestique ;
- Encourager une spécialisation accrue des membres des forces de l'ordre et des magistrats dans la lutte contre la traite à des fins d'exploitation par le travail.



## Une action pilote pour lutter contre la traite : la formation et la coopération entre services enquêteurs et société civile

Depuis 2019, le CCEM, l'OCLTI et l'Inspection du travail développent leur coopération interinstitutionnelle pour mieux protéger les victimes. Cette action a permis de mener de nouveaux dossiers avec plusieurs victimes et de mettre en place des formations qui touchent des centaines d'inspecteurs ou enquêteurs. Cette année ce sont 280 professionnels qui ont été touchés par cette action. Autant d'inspecteurs et d'enquêteurs qui seront en mesure d'identifier et d'enquêter sur des situations de traite, et pourront ensuite orienter les victimes vers les associations spécialisées pour leur accompagnement et protection.

Renforcer ce genre d'actions par des moyens concrets pour mieux mener les enquêtes et protéger les victimes, passe aussi par la prise en compte de cette coopération dans le cadre d'un mécanisme national d'identification et d'orientation et d'une politique efficace contre la traite.



## Encourager les États européens à améliorer la protection administrative des victimes : poursuite du projet REST

Dans le cadre du projet REST (« Residency Status : strengthening the protection of trafficked persons ») plusieurs rencontres à haut niveau européen ont été organisées par nos partenaires dans six pays (Autriche, Espagne, Pays Bas, Serbie, Moldavie et France). Le CCEM a organisé au niveau national un séminaire qui a réuni une cinquantaine de professionnels et diffusé ainsi les résultats de cette action et les perspectives pour améliorer l'accès des victimes de traite à une protection administrative, et à l'accès aux droits qui en découlent.



## Participation aux travaux de la MIPROF en vue de l'adoption d'un mécanisme national d'orientation des victimes

En tant que membre du Comité d'orientation de la MIPROF, le CCEM a participé en 2021 au groupe de travail sur la mise en place d'un Mécanisme National d'Identification et d'Orientation (MNIO). Un guide interministériel et un guide des indicateurs sont en cours d'élaboration à cette fin. Malgré le peu de moyens alloués à la MIPROF pour la lutte contre la traite, le CCEM félicite son action pour faire avancer cet objectif tout en rappelant que ce MNIO se devra de :

- prendre en compte **toute forme d'exploitation sans distinction**,
- **renforcer la pluridisciplinarité** et la coopération entre acteurs spécialisés,
- permettre **la protection des victimes sans condition de lien avec la procédure judiciaire**,
- assurer **les moyens aux structures associatives spécialisées** pour accompagner les victimes,
- et enfin éviter de renfermer les victimes dans des cadres qui risquent de limiter leur accès aux droits.



## Travailler en réseau pour protéger les droits

Le CCEM est un membre actif de deux réseaux européens: la **Plateforme des ONG européennes contre la traite des êtres humains**, et la plateforme d'associations spécialisées **La Strada International (LSI)**. Malgré les restrictions de déplacements ces réseaux ont su s'adapter et de nombreuses réunions et groupes de travail ont été organisés en visioconférence, notamment par LSI. En tant que membre, le CCEM a cette année encore contribué à rédiger et diffuser les communiqués, avis et recommandations du réseau. En 2021, le CCEM a aussi participé aux rencontres et ateliers de la **Plateforme des ONG françaises pour les droits humains**, premier espace de collaboration et renforcement des compétences des associations françaises intervenant à l'international et spécialisées dans la défense des droits.

Comme chaque année, le CCEM a poursuivi son engagement dans le cadre du Collectif national « **Ensemble contre la traite des êtres humains** », qui regroupe 28 associations françaises impliquées dans la lutte contre la traite. En plus de participer à la rédaction d'avis et recommandations communs, le CCEM contribue régulièrement à la rédaction d'articles pour le site du Collectif, **dont 4 en 2021**, avec la volonté de veiller à ce que la problématique de l'exploitation économique ne soit jamais absente des débats.

Cette année plus spécifiquement, plusieurs associations du Collectif, notamment la CIMADE et le CCEM, ont soutenu une action de plaidoyer spécifique pour alerter sur certains risques suite à la recodification du CESEDA.



### LA RECODIFICATION DU CODE DE L'ENTRÉE ET DU SÉJOUR DES ÉTRANGERS ET DU DROIT D'ASILE (CESEDA)



Conséquences de cette recodification sur la protection des victimes de la traite des êtres humains et autres difficultés rencontrées

# Informé, sensibiliser et former

## En France...

### Informé la société française par la presse

Faire connaître la réalité de la traite et de l'esclavage contemporain en France est un moyen pour le CCEM pour combattre ce phénomène. C'est à cette fin que le CCEM informe la presse des procès qu'il accompagne et répond aux sollicitations des médias. En 2021, **plus de 30 articles** sur des affaires ou l'action globale du CCEM sont parus dans la presse écrite (Le Parisien, Le Télégramme, Le Monde, Médiapart, Le Figaro, etc.).

Le CCEM répond également aux sollicitations de la presse audiovisuelle, et intervient ainsi à la télévision ou à la radio, comme par exemple en janvier sur France Info, ou en fin d'année au micro de France 24.



### Intervenir auprès des citoyens et des professionnels

Comme chaque année, le CCEM a continué de répondre aux demandes d'interventions reçues d'établissements scolaires, d'associations culturelles ou de structures professionnelles intervenant dans le domaine de l'accompagnement des personnes en situations précaires ou de violences. Les formations réalisées en partenariat avec l'Office central de lutte contre le travail illégal et l'Inspection du travail se sont également poursuivies.

En 2021, ce sont **1176 personnes dont 68% de professionnels, qui ont directement participé à ces 27 interventions** et se sont vu transmettre les bonnes pratiques à mettre en place en cas de doute sur une situation qui pourrait relever de la traite à des fins d'exploitation par le travail.

Malgré une absence de financement relatif à cette action et de poste salarié dédié à l'organisation de ces interventions de sensibilisation et formation, le CCEM reste persuadé qu'il est absolument indispensable de transmettre son expérience par l'échange direct, afin de défaire les idées reçues relatives à la traite à des fins d'exploitation par le travail et de renforcer les capacités des acteurs de premières lignes à identifier et orienter les victimes.

### Assurer une présence sur les réseaux sociaux et internet

  
**+36 000**  
Visites du site

Rendez-vous sur :  
[www.esclavagemoderne.org](http://www.esclavagemoderne.org)

  
**809**  
Abonnés à la Newsletter

Inscrivez-vous sur :  
[www.esclavagemoderne.org](http://www.esclavagemoderne.org)

  
**1 065**  
Abonnés Facebook

Rendez-vous sur :  
[@ComiteContreEsclavageModerne](https://www.facebook.com/ComiteContreEsclavageModerne)

  
**814**  
Abonnés Twitter

Rendez-vous sur :  
[@CCEM\\_France](https://twitter.com/CCEM_France)

...et à l'international



## Poursuite du projet SAVE au Maroc : de la formation à l'accompagnement

Lancé en janvier 2019, le projet SAVE a pour but de former cinq associations marocaines à repérer les victimes de traite à des fins d'exploitation par le travail et de les accompagner, notamment au niveau juridique, grâce à une loi inédite adoptée par le Royaume en 2016.

Après deux ans de travail rigoureux sur les indices de repérage des victimes et l'analyse de la Loi 27-14 relative à la lutte contre la traite, l'année 2021 a été consacrée à la tenue d'une formation spécifique à l'accompagnement juridique des victimes. Trois jours de formation approfondie se sont ainsi tenus à Rabat en juin 2021. Résolument pratique et entièrement bilingue, elle était basée sur divers cas pratiques et exercices inspirés par des situations rencontrées par les partenaires sur le terrain. L'objectif était pour les partenaires de comprendre les premières phases de montage d'un dossier pénal. La formation a été suivie d'une journée d'échange inter-acteurs rassemblant des services spécialisés marocains, français et belges.

En décembre, un atelier international, regroupant des intervenants experts de 7 pays (Maroc, France, Belgique, Tunisie, Côte d'Ivoire, Sénégal, Liban) et plus de 50 participants a été organisé afin de partager des exemples de collaborations inter-acteurs. Malgré une tenue par visio-conférence du fait de la fermeture des frontières, l'atelier s'est révélé extrêmement enrichissant.

À la fin de l'année 2021, l'impact du projet SAVE est indéniable. Tout d'abord en termes de renforcement des compétences internes des partenaires ; ceux-ci sont désormais autonomes dans le repérage des victimes potentielles, qu'ils accompagnent tant sur les volets de l'hébergement, de la santé et maintenant des procédures juridiques.

Grâce à ces actions opérationnelles de qualité et à la visibilité donnée par le projet, les partenaires commencent à être identifiés comme des experts de la question, tant par d'autres organisations de la société civile marocaine que par les institutions nationales, notamment les services enquêteurs.

En 2022-2023, le projet sera prolongé grâce au soutien de l'Union Européenne. Durant ces deux années supplémentaires, le travail relatif à l'accompagnement juridique sera poursuivi, avec une emphase sur la collaboration avec les avocats (un chantier entamé fin 2021). Des visites de terrain entre partenaires et en France seront également organisées.



**185** signalements reçus

**160** victimes repérées

**140** victimes accompagnées

**50** bénéficiaires d'aides matérielles directes

**536** participants aux actions de sensibilisation locale

79% de nationaux marocains

81% de femmes

64% de mineurs au début des faits

54% exploités par le travail domestique

35% dans la mendicité forcée



Cofinancé par  
l'Union européenne



# Les moyens du CCEM

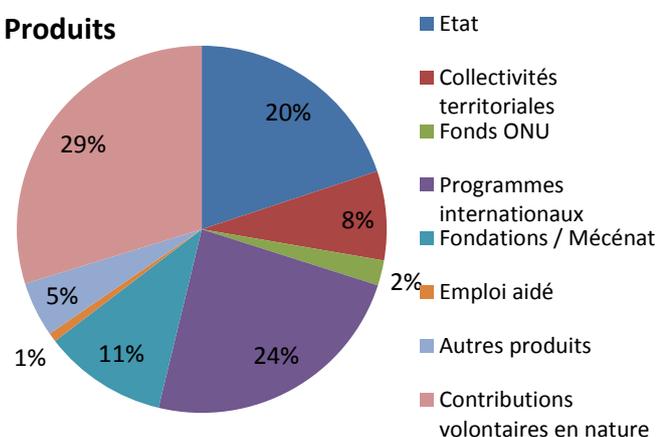
Pour la première fois depuis 2015, le CCEM subit un déficit de près de 8 800€ pour répondre à un nombre de victimes accompagnées en augmentation et à leurs besoins croissants, notamment liés à la crise sanitaire et la précarisation économique. Le budget de l'année 2021 a augmenté de 24% par rapport à 2020 (ce dernier ayant été déjà à 22% de plus qu'en 2019).

L'augmentation des accompagnements pour deux années consécutives (+30% de personnes accompagnées par rapport à 2019, et deux fois plus de dépense en aides primaires) a eu un impact important sur les financements et sur les dépenses : malgré une augmentation cette année de 35% sur les financements de l'État, ces derniers restent inférieurs de 5% par rapport à l'année 2019. L'augmentation des financements de la région Ile-de-France a partiellement permis de pallier ce manque, notamment sur l'accompagnement juridique. La part des financements publics reste limitée à 47% du total du budget, dont 18% sur l'action internationale.

Les ressources financières du CCEM en 2021 :

- 20% : subventions de l'Etat,
- 18% : l'Union Européenne sur le Projet SAVE (Maroc)
- 7% : subventions des collectivités territoriales (Île de France et Paris)
- 16% : fondations privées (dont 6% sur les actions internationales)
- 5% : dons de particuliers et aides ciblées
- 2% : Fonds des Nations Unis.

Produits

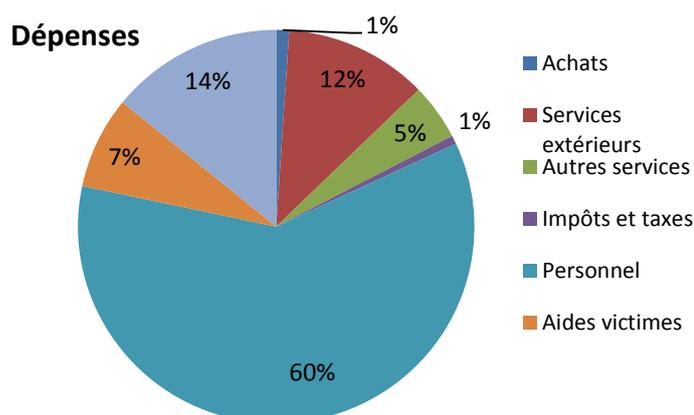


Sur un coût global de l'action de 909 656€, **29% provenaient de l'action bénévole, des dons en nature et du mécénat**, en augmentation de 81% par rapport à 2020, notamment du fait de la crise sanitaire l'année dernière ce qui a impacté la possibilité de recours au bénévolat, mais aussi du fait de l'augmentation de dons en nature (tickets services).

## Les dépenses

Les moyens financiers du CCEM sont alloués en premier lieu et en majeure partie à l'action opérationnelle d'accompagnement des victimes (60% ressources humaines, 8% aides directes aux victimes, 9% pour l'appui/aides aux partenaires marocains et 5% pour les formations sur le projet SAVE). Sur les 18% restant, une grande partie des dépenses a doublé du fait du Covid (équipement de télétravail, de gestes barrière, etc.).

Dépenses



Malgré cette augmentation des besoins et donc des dépenses, la recherche continue des financements et la maîtrise des dépenses a permis de limiter le déficit tout en répondant aux besoins des 30% de plus des personnes accompagnées par le CCEM. Cette réduction de dépenses ne concerne pas l'aide aux victimes, qui en revanche a augmenté de 79% par rapport à 2020 pour atteindre 58 000 € en 2021.

# Perspectives pour l'année 2022

Après deux ans de crise sanitaire et de croissance de l'activité, le CCEM prévoit une année 2022 de stabilisation et de réflexion. Les perspectives reflètent donc cette nécessité de renforcer nos capacités et de travailler sur nos orientations stratégiques pour mieux faire face aux évolutions récentes et à venir :

## **Réflexion sur le projet associatif et les orientations stratégiques :**

L'année 2022 sera une année de travail collectif sur la révision du projet associatif et les orientations des 5 années à venir. Administrateurs, bénévoles, équipe salariée et personnes accompagnées, avec l'appui d'une consultante financée par le dispositif FRIO, pourront ainsi construire ensemble notre cadre d'action et nos priorités pour les prochaines années afin de mieux développer nos partenariats, notre organisation interne, nos objectifs et nos actions.

## **Continuation des actions dans le cadre du projet SAVE :**

En plus de la poursuite des actions d'identification et d'accompagnement juridique des victimes avec les cinq associations partenaires marocaines, le projet SAVE prévoit le renforcement du réseau d'avocats, les échanges de pratiques entre partenaires locaux en 2022, ainsi que la préparation des actions de la dernière année du projet à savoir une visite d'étude en France et un atelier international de clôture.

## **La participation des personnes accompagnées :**

La réflexion sur le projet associatif contribuera à la concrétisation d'un projet de longue date du CCEM : l'établissement d'un « Comité de vie associative », constitué de victimes accompagnées, afin de mieux prendre en compte leur participation à la vie de l'association et leur inclusion dans le projet associatif.

## **Poursuite et développement des actions actuelles :**

Comme indiqué plus haut, en 2022, le CCEM se concentrera sur le renforcement et le développement des actions entreprises, tout en travaillant à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques des cinq prochaines années :

- Continuation de la recherche/analyse sur l'insertion sociale des victimes (notamment originaires de l'Asie du Sud-Est) ;
- Renforcement de l'accompagnement psychologique ;
- Réflexion sur des actions judiciaires à l'encontre des employeurs diplomates protégés par une immunité ;
- Développement des actions de formation ;
- Création de liens avec la Fédération Aide aux victimes et autres nouveaux partenariats à mettre en place selon les résultats du travail sur le projet associatif.

# Ils rendent notre action possible

## Nos soutiens financiers



DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT



Cofinancé par l'Union européenne



## Nos partenaires opérationnels



## Nos mécènes



Et plus de 160 donateurs particuliers !

# Nos membres

## Le Conseil d'Administration

Mme Sylvie O'Dy, Présidente et Porte-parole  
Me David Desgranges, Vice-président  
Mme Franceline Lepany, Secrétaire  
M. Vincent Morley-Pegge, Trésorier  
Me Olivier Brisson

M. Alain Moreau  
Mme Zita Oبرا  
Me Marie-Aimée Piriou  
M. Adelphe de Taxis du Poët  
M Michel Ricard  
Mme Georgina Vaz Cabral  
Me Juliette Vogel  
M Charles-Eric Clesse

## L'équipe salariée

Mona Chamass-Saunier, directrice  
Annabel Canzian, coordinatrice du Pôle juridique  
Roxane Ouadghiri Hassani, chargée de  
développement de projets

Pascale Martin, juriste  
Lamy Essaghir/Clémence Patoureaux, juristes

Jérémie Rochas, éducateur spécialisé  
Salma Refai, intervenante sociale  
Zeina Chemaly/Nadia Benallal, psychologues cliniciennes

Nassima Assani/Tacko Diakhate, chargées d'accueil et  
de vie associative

## Stagiaires et volontaires de service civique

Lison Thévenoux, Nicolas Chua, Caroline Paré, Paloma Lopes, Marion Tourné, Louise Cousin

***Chaque année, l'action du CCEM ne serait pas possible sans la participation  
de plus de quatre-vingt bénévoles***





Comité contre l'esclavage moderne  
169 bis boulevard Vincent Auriol, 75013 Paris  
01.44.52.88.90 - [info@ccem.org](mailto:info@ccem.org)  
[www.esclavagemoderne.org](http://www.esclavagemoderne.org)